

# POLITIQUE DE DONS DE LA FONDATION



La Fondation Luc Maurice a été créée afin de poursuivre le programme de rayonnement communautaire du Groupe Maurice qui n'a cessé de prendre de l'ampleur et de se raffiner depuis la fondation de l'entreprise en 1998. Sa politique de dons et de commandites vise à permettre une gestion planifiée, cohérente et équitable de son budget provenant à la fois du Groupe Maurice, de Luc Maurice personnellement et des dons de l'extérieur, au bénéfice du mieux-être et de l'épanouissement des personnes âgées.

La Fondation Luc Maurice privilégie les organismes qui correspondent aux trois catégories suivantes : **Santé, Socialisation** et **Valorisation** des personnes plus âgées.

## ÉVALUATION DES DEMANDES

---

Les demandes de dons ou de commandites sont évaluées de façon trimestrielle, au cours d'une rencontre réunissant les administrateurs et (la) directeur(ice) général(e) de la Fondation.

Un don sera octroyé si la cause du demandeur est considérée positivement par l'ensemble des administrateurs et si le dossier soumis est complet.

Des renseignements supplémentaires pourront être exigés auprès de l'organisme dont la demande est considérée incomplète.

Pendant l'étude d'une demande de don ou de commandite, le (la) directeur(ice) général(e) peut être appelé à rencontrer l'organisme demandeur pour parfaire son évaluation.

## ATTRIBUTION DES DONS

---

La procédure d'attribution des dons et des commandites est basée sur les principes suivants :

- > Le don peut être payable en un ou plusieurs versements;
- > Le renouvellement du don n'est pas automatique d'année en année.
- > Chaque nouvelle requête doit être soumise pour évaluation.



MERCI DE  
CONTRIBUER AU  
VIEILLISSEMENT  
HEUREUX.